

**PROMOUVOIR**  
l'égalité des chances



**Contact presse**  
Conseil général de l'Ain  
Direction de la communication  
tél. 04 74 22 98 33  
celine.moyne-bressand@cg01.fr  
www.ain.fr

# Collège & gymnase de Péron

Inauguration samedi 12 juin 2010

## Inauguration / Programme

- 10 h : inauguration du gymnase
- 10 h 30 : inauguration du collège - mot d'accueil de Michel Genevay, Principal du collège
- 10 h 45 : visite inaugurale du collège
- 12 h 00 : allocutions
  - Rachel Mazuir, Sénateur de l'Ain, Président du Conseil général
  - Christian Armand, Maire de Péron, Président du Syndicat intercommunal à vocation scolaire du Sud Gessien
  - Daniel Juliet, Conseiller général du canton de Collonges
  - Olivier Laurens-Bernard, Sous-Préfet de Gex
- 12 h 45 : Cocktail

## Un collège et un gymnase flambant neuf

Le collège de Péron a ouvert ses portes à la rentrée scolaire 2009 et dispose d'une capacité de 600 places. Pour l'année scolaire 2009-2010, il a accueilli 522 collégiens dont 406 demi-pensionnaires.

Les travaux se sont déroulés d'octobre 2007 à juillet 2009. Ils ont concerné la construction du collège, de six logements de fonction T4 et de deux studios, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil général de l'Ain, d'un gymnase et d'un plateau sportif, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVOS) du Sud Gessien. La commune de Péron a mis à disposition les terrains.

Le collège et le gymnase sont équipés d'une chaufferie bois commune et d'un bassin de rétention des eaux pluviales unique financés par le Conseil général. Le SIVOS versera au Département le montant correspondant à l'investissement supplémentaire lié au gymnase. La chaufferie bois a bénéficié d'une subvention de la Région Rhône-Alpes (85 680 €) et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (31 390 €). Le SIVOS financera la consommation en chauffage du gymnase.

## Secteur scolaire du collège de Péron

Il comprend 7 communes : Collonges, Farges et Pougny (détachées du secteur scolaire du collège Louis Dumont à Bellegarde-sur-Valserine), Challex, Péron, Saint-Jean-de-Gonville et Thoiry (détachées du secteur scolaire du collège Jacques Prévert à Saint-Genis-Pouilly).

## Le collège en €

- Travaux (honoraires inclus), mobilier et équipement informatique : **18 millions €** financés par le Conseil général de l'Ain
- Dotation de fonctionnement du Département pour 2010 : **95 476 €**

## Les entreprises ayant participé à la construction du collège

Maîtrise d'ouvrage mandatée : Novade - Maîtrise d'œuvre / Architectes : Cabinets Strates Huchon Grinand - Bureau d'études : Laurencin Economia, Fluitec, BEM Ingénierie - Ordonnancement, pilotage, coordination : Axe ingénierie - Bureau de contrôle : Norisko Dekra - Coordinateur, sécurité et protection de la santé : Ouest coordination - Etude de sols : Fondatec - Gros œuvre : Groupe Eiffage construction/Gallia - Charpente bois : Favrat - Ossature et bardage bois : Favrat - Couverture zinc : Ferblanterie gessienne - Etanchéité : SMAC - Bardage terre cuite : Bonglet - Métallerie : Métalleries du Forez Ets Blanchet - Menuiserie aluminium : Poralu - Menuiserie intérieure : Sussillon - Plâtrerie / Peinture : Perrotin - Plafonds : MCP - Carrelages : Berry - Sols souples : Lyon moquettes - Appareil élévateur : Schindler - Equipements salles de sciences : Gizzi - Plomberie : Brachet Comtet - Chauffage / Ventilation : Convert - Electricité : Groupement Forclum / SPIE Sud-Est - Courants faibles / Laboratoires multimédia : Groupement Forclum / SPIE Sud-Est - Equipements de restauration : Cuny Professionnel - Terrassements : Rannard Frères - Réseaux / Traitement de surface minérale : Eurovia - Traitement de surface végétale : SAEV - Clôtures et portails : J.L. Gaillard

## Le gymnase de l'Annaz

- Maître d'ouvrage : SIVOS du Sud Gessien
- Maître d'ouvrage mandaté : Novade
- Maître d'œuvre : Architectes Gerbe et Delers
- Coût des travaux : **2 865 000 €** (ingénierie et équipements sportifs compris)
- Financement :
  - SIVOS : **2 065 000 €**
  - Conseil général de l'Ain : **396 000 €**
  - Fonds de compensation de la TVA : **404 000 €**

Le gymnase comprend, notamment, un hall de sports de 968 m<sup>2</sup> (terrains de basket-ball, de volley-ball, de hand-ball, de badminton et de tennis, mur d'escalade) et un gradin de 192 places assises.

En extérieur, le plateau sportif de 1 170 m<sup>2</sup> regroupe des terrains de hand-ball, de basket-ball et de volley-ball, ainsi qu'une aire de course à pied, une aire de saut en longueur et une aire de lancer de poids.

## Le Conseil général s'engage en faveur de la réussite scolaire des élèves du collège de Péron

### • Soutien scolaire

Les élèves de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> peuvent, prioritairement, bénéficier d'heures supplémentaires dans les disciplines fondamentales du français, des mathématiques et de la 1<sup>ère</sup> langue vivante. Le Conseil général apporte une aide financière, sous forme de paiement trimestriel des heures de soutien aux enseignants volontaires. Pour l'année scolaire 2009-2010, 266 heures supplémentaires ont été autorisées.

### • Pratiques culturelles et sportives :

→ Le Conseil général encourage la visite du musée mémorial des enfants d'Izieu et du musée départemental d'histoire de la résistance et de la déportation de l'Ain et du Haut-Jura à Nantua en finançant les frais de transport des élèves, soit 586 € pour l'année scolaire 2009/2010. Il prend également à sa charge le transport des collégiens dans le cadre de projets d'actions éducatives.

→ Le Conseil général participe aux charges de fonctionnement des gymnases municipaux ou intercommunaux. Pour la mise à disposition au collège du gymnase intercommunal de l'Annaz, une convention tripartite a été signée entre le Département, le collège et le SIVOS du Sud Gessien.

